

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1379**31 décembre 2003****SOMMAIRE**

Airdix S.A., Luxembourg	66153	Erstadt S.A., Luxembourg	66188
Airdix S.A., Luxembourg	66154	Exel Luxembourg 2, S.à r.l., Luxembourg	66152
Amarily Holding S.A., Luxembourg	66155	Ferroknepper Buderus S.A., Esch-sur-Alzette	66160
Amarily Holding S.A., Luxembourg	66156	FGL Investments S.A.H.	66177
American Coffee Investment Holding S.A., Luxembourg	66152	Financière Saint Roque Holding S.A., Luxembourg	66170
Arab Horses Investment Company Holding S.A., Luxembourg	66148	Fitrugest Investments S.A., Luxembourg	66165
Axos Finance S.A.H., Luxembourg	66171	Fitrugest Investments S.A., Luxembourg	66165
Axos Finance S.A.H., Luxembourg	66171	(La) Flandre de Participation S.A., Luxembourg	66156
Axos Finance S.A.H., Luxembourg	66175	Fleur de Lune S.A., Luxembourg	66165
Axos Finance S.A.H., Luxembourg	66175	Gestenco S.A., Luxembourg	66156
Bontigny Investissements S.A., Luxembourg	66149	Gotra, S.à r.l., Wecker	66166
Brest, Lentz & Sobrass, S.e.n.c., Bascharage	66164	GTR SCI, Esch-sur-Alzette	66167
Cable & Wireless Global Businesses Holding, S.à r.l., Luxembourg	66158	Immo Tetange S.A., Luxembourg	66162
Cable & Wireless Western Hemisphere Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	66158	Immo-Kampen S.A., Mertert	66155
Charter Luxembourg S.A., Luxembourg	66150	Immo-Kampen S.A., Mertert	66155
CMIL Gestion S.A., Luxembourg	66166	International Engineering Holding, S.à r.l., Luxembourg	66156
Cobra Trade S.A., Luxembourg	66151	International Sports Right Management S.A., Luxembourg	66154
Compagnie Financière pour l'Équipement de l'Hôtellerie S.A.H., Luxembourg	66191	Kamaya Holding S.A., Luxembourg	66161
Complus Holding S.A., Luxembourg	66154	Kamaya Holding S.A., Luxembourg	66176
Connecta S.A., Luxembourg	66189	Kamaya Holding S.A., Luxembourg	66176
Connecta S.A., Luxembourg	66191	KKB Invest S.A., Luxembourg	66176
Continental Motor INNS (Luxembourg) S.A., Luxembourg	66160	KKB Invest S.A., Luxembourg	66192
Cortina Holding S.A.	66189	Kovrolux, S.à r.l., Ehlang-sur-Mess	66159
Cortina Holding S.A., Luxembourg	66189	L.T.T. Holding S.A., Luxembourg	66161
Creadrive S.A., Itzig	66157	La Fayette Lux 2, S.à r.l., Luxembourg	66183
Dental, Société Civile, Luxembourg	66149	Larus Holding S.A., Munsbach	66151
Dental, Société Civile, Luxembourg	66149	Linwood Holding S.A.	66188
Dinady Holding S.A., Luxembourg	66146	Magni S.A.H., Luxembourg	66155
Domani S.A.H., Luxembourg	66159	Maud'Elysa S.A., Windhof	66156
Eltec Distribution S.A., Luxembourg	66169	Medinvest International (Invecom Management S.A.) S.C.A., Luxembourg	66182
Emesco Industrial Equity Company S.A.H., Luxembourg	66155	Nix S.A.H., Luxembourg	66152
Enni Holding S.A., Luxembourg	66148	NovEnergia 2010, Sicav, Senningerberg	66192
Enni Holding S.A., Luxembourg	66148	NovEnergia 2010, Sicav, Senningerberg	66192
		Ocean Overseas (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	66149

Openline Consulting S.A., Luxembourg	66168	Société Européenne de l'Enveloppe du Bâtiment, S.à r.l. - EBB, Luxembourg	66148
Parax S.A.H., Luxembourg	66150	Sprint, S.à r.l., Leudelange	66169
Partegen S.A., Luxembourg	66157	Tecnicom S.A., Luxembourg	66147
Pentair Asia Holdings, S.à r.l., Luxembourg	66166	Terpean International S.A., Luxembourg	66171
Private Capital S.A., Luxembourg	66189	Terpean International S.A., Luxembourg	66171
Private Capital S.A., Luxembourg	66158	Thiel Air Sea Logistics, S.à r.l., Luxembourg-Airport	66151
Romaver Company S.A.H. Luxembourg	66190	Thiel Eurologistics Services, S.à r.l., Munsbach	66160
Romaver Company S.A.H. Luxembourg	66190	Thiel Eurologistics Services, S.à r.l., Munsbach	66160
Romaver Company S.A.H. Luxembourg	66190	Uluru S.A., Strassen	66178
Rono S.A., Luxembourg	66166	(La) Vallière S.A., Luxembourg	66161
Rono S.A., Luxembourg	66172	Vantage Investissements S.A.	66183
Rono S.A., Luxembourg	66172	Varisa Holding S.A., Luxembourg	66152
Rono S.A., Luxembourg	66177	Vimarense S.A., Esch-sur-Alzette	66172
Rono S.A., Luxembourg	66177	Virgian Trust Holding S.A., Luxembourg	66190
Rosaristy Soparfi, S.à r.l., Luxembourg	66166	Virgian Trust Holding S.A., Luxembourg	66190
RP Participations S.A., Luxembourg	66161	Winexcellence Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	66191
RP Participations S.A., Luxembourg	66161	Winexcellence Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	66191
SaarLorLux Learning, S.à r.l., Luxembourg	66146	Zara Luxembourg S.A., Luxembourg	66158
Select Fondsen, Sicav, Luxembourg	66153		
Serenity S.A.H., Luxembourg	66159		
SGS Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	66150		

DINADY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 91.655.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 septembre 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg,
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg,
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK07092. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082786.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

SaarLorLux LEARNING, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
H. R. Luxemburg B 84.195.

Auszug aus dem Protokoll der Gesellschafterversammlung vom 28. November 2003

Der anwesende Gesellschafter beschließt einstimmig:

1. Der Gesellschaftssitz wird mit Wirkung vom 1. Dezember 2003 nach L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy verlegt.

Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03592. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082806.3/592/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

TECNICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.

R. C. Luxembourg B 68.995.

L'an deux mille trois, le douze novembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme TECNICOM S.A., avec siège à Luxembourg, (R.C. n° B 68.995), constituée suivant acte notarié du 18 février 1999, publié au Mémorial C No 421 du 8 juin 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à L-4777 Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jorge Felicidade De Sousa, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société d'un million deux cent cinquante mille francs sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert de l'adresse du siège social au 90, rue de Cessange à L-1320 Luxembourg.
2. Démission et décharge de l'administrateur et responsable technique, Monsieur Garcia De Andrade Lourenco.
3. Nomination de Monsieur Joaquim Manuel Da Gloria Canico comme nouvel administrateur et responsable technique.
4. Conversion du capital de LUF en EUR et modification afférente de l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social au 90, rue de Cessange à L-1320 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Garcia De Andrade Lourenco, électricien, demeurant à Luxembourg, 85, rte d'Esch, comme administrateur et responsable technique et lui accorde décharge pour l'exercice de son mandat.

Est nommé nouvel administrateur et responsable technique, Monsieur Joaquim Manuel Da Gloria Canico, administrateur de sociétés, demeurant à L-5380 Ubersyren, 26, rue de Mensdorf.

La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, dont celle impérative du responsable technique.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide la conversion du capital de LUF en EUR.

Le capital social est fixé à: EUR 30.986,69.

Ensuite l'assemblée générale décide d'augmenter le capital de EUR 13,31 pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 à EUR 31.000,- par incorporation de résultats reportés.

Suite à ce changement l'article 5 alinéa premier aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Alinéa 1^{er}. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille deux cent cinquante actions (1.250), de deux cent quarante-huit euros (EUR 248,-) chacune.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ sept cent quatre-vingt-dix euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J. Felicidade De Sousa, S. Arosio, J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 novembre 2003, vol. 892, fol. 77, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 26 novembre 2003.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(081374.3/207/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

ENNI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 63.840.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK04972, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(082077.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2003.

ENNI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 63.840.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mars 2003

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale a été informée par le Conseil d'Administration que la société a enregistré une perte de plus des trois quarts du capital social.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK04969. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082080.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2003.

ARAB HORSES INVESTMENT COMPANY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 23.811.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2003

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Aloyse Scherer, diplômé I.E.C.G., demeurant à 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

- Madame Isabelle Von Stepski, administrateur de sociétés, demeurant à Fabrick, Nettingsdorf, aux fonctions d'administrateur.

- Monsieur Jörgen Frederiksen, administrateur de sociétés, demeurant à Skibby, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2003, réf. LSO-AJ05403. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(082084.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE L'ENVELOPPE DU BATIMENT, S.à r.l. - EBB,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 81.969.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02584, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE L'ENVELOPPE DU BATIMENT, S.à r.l. - EEB

G. Roux

Gérant

(082498.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

DENTAL, Société Civile.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

Conformément à une décision prise en date du 12 novembre 2003 par les associés de la Société, il a été décidé:

1. d'accepter la démission du Dr. Franz Scherer avec effet au 17 octobre 2003 en tant que gérant unique;
2. de nommer comme nouveau gérant unique Alain Steichen, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 44, rue de la Vallée, L-2015 Luxembourg, pour une durée indéterminée avec effet au 17 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2003.

Pour DENTAL, Société Civile

A. Steichen

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2003, réf. LSO-AL01073. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082102.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2003.

DENTAL, Société Civile.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

Conformément à une décision prise en date du 12 novembre 2003 par le gérant unique de la Société, il a été décidé d'admettre à nouveau Monsieur Raphael Scherer, demeurant à Schulstraße 18, D-64653 Lorsch (Allemagne), comme associé de la Société et d'annuler la décision du gérant unique, prise en date du 11 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2003.

Pour DENTAL, Société Civile

A. Steichen

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2003, réf. LSO-AL01075. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082107.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2003.

BONTIGNY INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 79.383.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 1^{er} décembre 2003 à 10.30 heures à Luxembourg a pris à l'unanimité la résolution suivante:

La Fiduciaire d'expertise comptable et de révision EVERARD & KLEIN, ayant son siège social au 83, rue de la Libération, L-5969 Itzig, est nommée en qualité de commissaire aux fins de vérifier le rapport et les comptes du liquidateur.

Pour extrait conforme

J. Hoffmann / M. Koeune / N. Thommes / A. Dany

Liquidateurs

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02404. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082100.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2003.

OCEAN OVERSEAS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 67.221.

Le bilan au 15 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02588, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

Pour la société OCEAN OVERSEAS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signature / Signature

(082499.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

CHARTER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 64.973.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 novembre 2003, le siège social de la Société a été transféré au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Partant, le contrat de domiciliation conclu par la Société avec la société FIDUCENTER S.A. est résilié.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2003.

Pour extrait conforme

FIDUCENTER S.A.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01386. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082104.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2003.

SGS FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 24.205.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale tenue extraordinairement le 21 novembre 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- Monsieur Jacques Vollenweider, expert comptable diplômé, demeurant au 73, route de Suisse, 1295 Mies, Suisse, Président.

- Monsieur Heinz Bähni, employé, demeurant au 22, Kirchmattstr., 6312 Steinhausen, Suisse.

- Monsieur Jean Hoss, avocat, demeurant professionnellement au 2, place Winston Churchill, Luxembourg.

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- DELOITTE & TOUCHE S.A., Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02198. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082143.3/534/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2003.

PARAX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, place Clairefontaine.
R. C. Luxembourg B 48.142.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- Madame Anne Meeus, épouse Boucau, demeurant à B-1340 Ottignies, Président du Conseil d'Administration.

- Monsieur Dominique de Ville de Goyet, administrateur de sociétés, demeurant à B-1190 Bruxelles.

- Monsieur Olivier de Jamblinne de Meux, employé privé, demeurant à L-8285 Kehlen, Luxembourg.

- Monsieur Philippe Amand, employé privé, demeurant à L-7516 Rollingen (Mersch).

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00508. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082147.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2003.

COBRA TRADE S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 48.159.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale ordinaire tenue
extraordinairement le 1^{er} décembre 2003*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

Signataire A:

- Monsieur Riccardo Candotti, entrepreneur, demeurant à Padova (Italie).

Signataires B:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, en remplacement de Monsieur Otello Lucietto, commissaire aux comptes démissionnaire, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Ezio Salvetti, demeurant à Padova (Italie).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02203. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082144.3/534/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2003.

LARUS HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 73.028.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 septembre 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- Monsieur Alain Steichen, docteur en droit, L-2015 Luxembourg,
- Monsieur André Elvinger, avocat, L-1511 Luxembourg,
- Monsieur Larry Pillard, directeur de sociétés, CH-1009 Pully.

Est nommé réviseur indépendant, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- ERNST & YOUNG, Société Anonyme, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02209. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082156.3/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2003.

THIEL AIR SEA LOGISTICS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.
Gesellschaftssitz: L-1360 Luxembourg-Airport, Luxair Cargo Center.
H. R. Luxemburg B 82.231.

Auszug aus dem Gesellschafterbeschluss der THIEL AIR SEA LOGISTICS, S.à r.l. vom 19. September 2003

Es geht aus dem Gesellschafterbeschluss der THIEL AIR SEA LOGISTICS, S.à r.l. vom 19. September 2003 hervor, dass:

1. der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2002 genehmigt wurde;
2. dem Geschäftsführer betreffend das Geschäftsjahr 2002 für sein Mandat Entlastung erteilt wurde.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Jahreshauptversammlung der Aktionäre zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, réf. LSO-AL00264. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082532.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

**AMERICAN COFFEE INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. PANAFRICAN HANDICRAFTS, Société Anonyme).**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 12.619.

—
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue
extraordinairement en date du 28 octobre 2003*

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 28 octobre 2003 que le siège social de AMERICAN COFFEE INVESTMENT HOLDING S.A., est transféré au 5, boulevard de la Foire auprès de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., nouveau domiciliataire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02205. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082159.3/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2003.

VARISA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 19.959.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 30 juin 2003 à 11.00 heures

- L'Assemblée Générale Statutaire prend acte de la démission de Monsieur Norbert Lang en qualité d'Administrateur et le remercie de sa collaboration. Elle décide de nommer en remplacement COSAFIN S.A. domiciliée 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg.

- L'Assemblée Générale Statutaire décide de renouveler le mandat de Messieurs Koen Lozie et Jean Quintus, Administrateurs sortants, et de Madame Verena Köng, Commissaire aux Comptes, sortant.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes du 31 décembre 2003.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2003, réf. LSO-AL01014. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082383.3/1172/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2003.

EXEL LUXEMBOURG 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 86.641.

—
Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02591, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

Pour la société EXEL LUXEMBOURG 2, S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signature / Signature

(082501.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

NIX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 83.115.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02715, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Signature.

(082572.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

SELECT FONDSSEN, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 79.474.

—
DISSOLUTION

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 septembre 2003 à 15.30 heures

Première résolution

L'Assemblée décide d'adopter les comptes annuels arrêtés au 31 juillet 2003 ainsi que les comptes d'interims et de liquidations pour la période du 1^{er} août 2003 jusqu'au 17 septembre 2003.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le rapport du liquidateur et le rapport du réviseur d'entreprises.

Troisième résolution

L'Assemblée donne quitus au conseil d'administration, au liquidateur et au réviseur d'entreprises pour l'accomplissement de leur mandat.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de clôturer la liquidation.

Cinquième résolution

Les comptes et autres documents de la Société sont conservés dans les locaux de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, SUCCURSALE DE LUXEMBOURG, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg, pendant une période de cinq ans.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de déposer le boni de la liquidation à la Caisse de Consignations, Luxembourg.

Copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, LUXEMBOURG BRANCH

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2003, réf. LSO-AL01017. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082399.3/3085/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2003.

AIRDIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 64.391.

—
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
qui a eu lieu le 27 novembre 2003 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé d'accepter la démission avec effet au 31 octobre 2003 de Madame Magali Tormo de ses fonctions d'administrateur, de Président du Conseil d'Administration et d'administrateur-délégué de la société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de ses mandats jusqu'au 31 octobre 2003;

- l'assemblée a décidé de nommer nouvel administrateur de la société en remplacement de Madame Magali Tormo; Monsieur Eric Turcot, administrateur de sociétés, né le 29 mai 1961 à Reims, demeurant 42, rue des Capucines à F-51100 Reims (France),

Son mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2003.

- l'assemblée a constaté la démission en date du 31 octobre 2003 de Monsieur Patrick Legros de sa fonction d'administrateur de la société et a décidé de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat;

- l'assemblée a décidé de nommer nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Patrick Legros: Madame Martine Dusses, épouse Jarry, cadre financier, née le 16 janvier 1955 à Paris 12^{ème} (France), avec adresse professionnelle à F-92070 La Défense Cedex, Immeuble Pacific, 13 cours Valmy.

Son mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2003.

- l'assemblée a décidé, conformément à l'article 12 des statuts de la société et à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière de la société et la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour AIRDIX S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02866. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082500.3/1005/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

AIRDIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 64.391.

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 28 novembre 2003

Il résulte du procès-verbal que:

- Monsieur Eric Turcot, administrateur de sociétés, né le 29 mai 1961 à Reims, demeurant 42, rue des Capucines à F-51100 Reims (France), est nommé Président du Conseil d'Administration;

- Conformément à une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 27 novembre 2003, et en accord avec l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et l'article 12 des statuts de la Société, le Conseil d'Administration délègue la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Eric Turcot, qui est en conséquence nommé administrateur-délégué. Il est entendu que l'administrateur-délégué pourra agir seul tant pour cette gestion journalière que pour engager valablement la Société envers tout tiers, dans les limites de la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour AIRDIX S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02863. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082503.3/1005/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

INTERNATIONAL SPORTS RIGHT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 64.727.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02593, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

Pour INTERNATIONAL SPORTS RIGHT MANAGEMENT S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signature / Signature

(082504.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

COMPLUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1370 Luxembourg, 74, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 45.647.

Minutes of the Ordinary General Meeting held in Luxembourg on December 3, 2003

Due to the discontinuation of activity of ARTHUR ANDERSEN Luxembourg and its replacement by ERNST & YOUNG Luxembourg, the appointment of ERNST & YOUNG Luxembourg as independent statutory auditor of the company until the annual shareholder's meeting of 2006 is accepted. It is specified that ERNST & YOUNG Luxembourg will audit the accounts as at 31st December 2000, 31st December 2001, 31st December 2002 and 31st December 2003.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 3 décembre 2003

En raison de la cessation d'activités d'ARTHUR ANDERSEN Luxembourg et de son remplacement par ERNST & YOUNG Luxembourg, la nomination de ERNST & YOUNG Luxembourg en tant que réviseur de la société jusqu'à l'assemblée générale de 2006 est acceptée. Il est précisé que ERNST & YOUNG Luxembourg auditera les comptes au 31 décembre 2000, 31 décembre 2001, 31 décembre 2002, et 31 décembre 2003.

Pour extrait

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03283. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082544.3/587/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

AMARILYS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 36.089.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02598, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

AMARILYS HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(082505.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

MAGNI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.426.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02609, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

MAGNI S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(082507.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

EMESCO INDUSTRIAL EQUITY COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 24.694.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02600, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

EMESCO INDUSTRIAL EQUITY COMPANY S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(082509.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

IMMO-KAMPEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6685 Merttert, 14, rue du Port.
R. C. Luxembourg B 81.824.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03518, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

Signature.

(082615.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

IMMO-KAMPEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6685 Merttert, 14, rue du Port.
R. C. Luxembourg B 81.824.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03523, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

Signature.

(082618.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

GESTALCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 36.999.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02603, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

GESTALCO S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(082511.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

LA FLANDRE DE PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.232.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02606 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

LA FLANDRE DE PARTICIPATION S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(082512.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

AMARILYS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 36.089.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02607, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

AMARILYS HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(082513.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

MAUD'ELYSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Windhof, 11, rue des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 85.752.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01574, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(082520.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

INTERNATIONAL ENGINEERING HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 97.206.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Signature.

(082592.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

PARTEGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 40.411.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01575, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(082522.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

CREADRIVE, Société Anonyme.

Siège social: L-5942 Itzig, 1, rue Désiré Zahlen.
R. C. Luxembourg B 90.356.

L'an deux mille trois, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée CREADRIVE S.A.,

inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous la section B et sous le numéro 90.356,

constituée par-devant Maître Georges d'Huart, suivant acte notarié du 20 décembre 2002, publié au Mémorial Recueil C n° 94 du 30 janvier 2003.

L'assemblée est présidée par Madame Josée Quintus, employée privée, demeurant professionnellement à Pétange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Emmanuel Vivier, employé privé, demeurant professionnellement à Itzig.

Le bureau ayant été ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Madame la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

II. Que la présente assemblée a pour ordre du jour le point suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les décisions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée générale des actionnaires décide de transférer le siège social de la société de 5, rue Emile Bian L-1235 Luxembourg à 1, rue Désiré Zahlen, L-5942 Itzig,

et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts, afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est établi à Itzig.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole Madame la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Pétange, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: J. Quintus, S. Arosio, E. Vivier, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 novembre 2003, vol. 892, fol. 88, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 26 novembre 2003.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(081383.3/207/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

**CABLE & WIRELESS WESTERN HEMISPHERE LUXEMBOURG, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 72.450.

Extrait des résolutions prises en Assemblée Générale Annuelle tenue le 21 novembre 2003

Ayant constaté que les pertes reportées de la société excèdent la moitié du capital social souscrit, l'assemblée générale ordinaire annuelle a décidé la poursuite des activités de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01545. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082524.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

CABLE & WIRELESS GLOBAL BUSINESSES HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 63.921.

Extrait des résolutions prises en Assemblée Générale Annuelle tenue le 21 novembre 2003

Ayant constaté que les pertes reportées de la société excèdent la moitié du capital social souscrit, l'assemblée générale ordinaire annuelle a décidé la poursuite des activités de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01543. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082526.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

ZARA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 49.966.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juillet 2002

KPMG AUDIT, Société Civile, établie à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, a été nommée commissaire aux comptes de la société pour une période de six années.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01540. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082527.3/280/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

PRIVATE CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 64.553.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le conseil d'administration de la Société, le 30 septembre 2003, que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg avec effet au 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03115. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(082676.3/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

DOMANI S.A., Société Anonyme Holding

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 37.410.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01578, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(082529.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

SERENITY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, Allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 73.340.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01579, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(082530.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

KOVROLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3960 Ehlange-sur-Mess, 30A, rue du Centre.
R. C. Luxembourg B 69.437.

L'an deux mille trois, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Radoslav Milivojevic, gérant de sociétés, né le 14 octobre 1945 à G. Milanovac (Y), demeurant à L-7513 Mersch, 25, rte d'Arlon,

2) Monsieur Andrzej Ostrowski, indépendant, né à Braniewo (PL), le 6 avril 1957, demeurant à L-3920 Mondercange, 18, rte d'Esch,

agissant en leur qualité d'unique associés de la société à responsabilité limitée KOVROLUX, S.à r.l., (R.C. B 69.437) avec son siège social à L-7513 Mersch, 25, rte d'Arlon, constituée suivant acte notarié du 12 avril 1999, publié au Mémorial C n° 495 du 28 juin 1999.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 24 octobre 2003, en voie de publication.

Lesquels comparants ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. Changement du siège social de Mersch à Ehlange/Mess.

Le siège social est établi à L-3960 Ehlange/Mess, 30A, rue du Centre.

2. Modification afférente de l'article 2 des statuts.

Suite au changement ci-dessus l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Ehlange/Mess. Er kann durch Beschluss der oder des Geschäftsführers an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de sept cent quatre-vingt-dix euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: R. Milivojevic, A. Ostrowski, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 novembre 2003, vol. 892, fol. 88, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 26 novembre 2003.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(081376.3/207/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

THIEL EUROLOGISTICS SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 22, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 22.938.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, réf. LSO-AL00269, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 11 décembre 2003.

Signature.

(082534.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

THIEL EUROLOGISTICS SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Gesellschaftssitz: L-5366 Munsbach, 22, Parc d'Activités Syrdall.
H. R. Luxemburg B 22.938.

Auszug aus dem Gesellschafterbeschluss vom 19. September 2003

Es geht aus dem Gesellschafterbeschluss der THIEL EUROLOGISTICS SERVICES, S.à r.l. vom 19. September 2003 hervor, dass:

1. der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2002 genehmigt wurde;
2. dem Geschäftsführer und dem Aufsichtskommissar betreffend das Geschäftsjahr 2002 für ihre Mandate Entlastung erteilt wurde;

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Jahreshauptversammlung der Aktionäre zwecks Hinterlegung beim Luxemburgischen Handelsregister und Veröffentlichung im Memorial C.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, réf. LSO-AL00271. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082531.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

FERROKNEPPER BUDERUS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-4149 Esch-sur-Alzette, 20, Op den Drieschen, Z.I. Um Monkeler.
H. R. Luxemburg B 1.020.

Auszug des Protokolls der Versammlung des Verwaltungsrates der Gesellschaft FERROKNEPPER BUDERUS S.A. welche am 19. November 2003 abgehalten wurde

Der Verwaltungsrat bestellt Herrn Klaus Kromm, Geschäftsführer, wohnhaft in D-73230 Kirchheim unter Teck, Wannenweg 13 mit sofortiger Wirkung zum neuen Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft zwecks Weiterführung des Mandates von Herrn Manfred Becker, welcher mit Ablauf des 30. September 2003 zurückgetreten ist.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschriften

Verwaltungsratsmitglieder

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03181. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082537.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

CONTINENTAL MOTOR INNS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2226 Luxembourg, 6, rue du Fort Niedergrünwald.
R. C. Luxembourg B 8.505.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 8 juillet 2003 à Luxembourg que les résolutions suivantes ont été adoptées:

1. Monsieur Claude Amar a démissionné de son poste d'administrateur;
2. Monsieur Didier Moinet a été nommé administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL03038. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082560.3/1035/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

RP PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 65.595.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03324, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Signatures
Administrateurs

(082553.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

RP PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 65.595.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03322, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Signatures
Administrateurs

(082550.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

L.T.T. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 67.920.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03320, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Signatures
Administrateurs

(082549.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

LA VALLIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 74.360.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL03033, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Signature
Un mandataire

(082578.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

KAMAYA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 60.451.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00827, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 décembre 2003.

Pour KAMAYA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
A. Garcia Hengel / S. Wallers

(082649.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

IMMO TETANGE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 97.288.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-sept novembre.

Par-devant Nous Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Christian Verschuren, employé privé, demeurant à L-6962 Senningen, 6, rue de la Montagne.

2.- Monsieur Nicolas Paul Yves dit Nico Hansen, employé privé, demeurant à L-7793 Bissen, 12, rue Jean Engel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Titre I.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination IMMO TETANGE S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des actionnaires prise en assemblée générale extraordinaire et à l'intérieur de la même localité par décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la gestion de patrimoine immobilier.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à le favoriser ou à le développer.

Titre II.- Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Des certificats d'actions peuvent être émis en coupures de 1, 2 ou plusieurs actions, au choix du propriétaire.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. Avec l'approbation du réviseur et en respectant les dispositions légales des dividendes intérimaires peuvent être payées par le conseil d'administration.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi conférer la gestion de toutes les activités de la société ou d'une certaine branche de la société à un ou plusieurs directeurs, ou donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges, où la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur-délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires à désigner par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. Chaque année, il est tenu une assemblée générale annuelle, qui se réunit le deuxième vendredi du mois de juin à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement, la première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les articles de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1.- Monsieur Christian Verschuren, prénommé, cinquante actions 50

2.- Monsieur Nico Hansen, prénommé, cinquante actions 50

Total: cent actions 100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires sus-indiqués, représentant l'intégralité du capital souscrit ont immédiatement procédé à la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, cette assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs:

1) Monsieur Nicolas Paul Yves dit Nico Hansen, employé privé, né à Differdange, le 31 mars 1969, demeurant à L-7793 Bissen, 12, rue Jean Engel.

2) Monsieur Christian Verschuren, employé privé, né à Luxembourg, le 04 février 1960, demeurant à L-6962 Senningen, 6, rue de la Montagne.

3) Monsieur Steve Leonard, employé privé, né à Luxembourg, le 03 décembre 1979, demeurant à L-3755 Rumelange, 17, rue Batty Weber.

Les administrateurs sont nommés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2009.

Troisième résolution

A été nommée commissaire aux comptes:

La société anonyme FISOGEST S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 44.696.

Le commissaire aux comptes est élu jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2009.

Quatrième résolution

Le siège social est établi à L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Bascharage, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Verschuren, N. Hansen, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 24 novembre 2003, vol. 427, fol. 87, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 8 décembre 2003.

A. Weber.

(082319.3/236/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2003.

BREST, LENTZ & SOBRASS, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Capital social: 2.478,94 EUR.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.-F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 63.457.

EXTRAIT

Les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité la résolution de convertir le capital social de la Société en Euros, avec effet au 1^{er} janvier 2002, et de procéder à une refonte des statuts de la Société pour leur conférer la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe entre les associés et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société en nom collectif qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la Société est BREST, LENTZ & SOBRASS, Société en nom collectif.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Bascharage. Il pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La Société peut établir des succursales dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 4. La Société a pour objet la gestion de Sociétés. Elle peut faire toutes opérations commerciales et industrielles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée. Elle ne sera pas dissoute par le décès, l'incapacité, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 6. Le capital social est fixé à deux mille quatre cent soixante-dix-huit euros et quatre-vingt-quatorze cents (EUR 2.478,94), représenté par cent (100) parts sans désignation de valeur nominale.

Art. 7. Les parts ne peuvent être transférées à des non-associés qu'avec l'agrément unanime de tous les associés restants.

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont les pouvoirs sont fixés par l'assemblée des associés qui procède à leur nomination. A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 9. Dans les assemblées générales chaque part donne droit à une voix. Dans tous les cas où la loi et les présents statuts ne prévoient pas une majorité plus grande, toutes les décisions y comprises celles concernant la nomination, la révocation ou le remplacement d'un gérant, sont prises à majorité simple.

Art. 10. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes. Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux et amortissements, est à la disposition de l'assemblée générale des associés qui décidera de l'affectation du bénéfice net de la Société.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les parties déclarent se référer aux lois applicables. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 novembre 2003.

Pour extrait conforme

G. M. Lentz jr

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06336. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081053.2//44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

FITRUGEST INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée.

R. C. Luxembourg B 66.528.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03126, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(082582.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

FITRUGEST INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 66.528.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 20 juin 2003
pour statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2002*

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Jean Bernard Zeimet,
- Serge Krancenblum,
- Carlo Schlessler.

Les mandats de Messieurs Schlessler et Krancenblum prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2005.

Commissaire aux comptes

A la suite de la démission de la société FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A., la société READ, S.à r.l., a été nommée nouveau commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2005.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat reporté	25.468,23
- Résultat de l'exercice	356.785,57
- Distribution de dividendes	347.600,00
	34.653,80
- Report à nouveau	

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2003.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03124. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082588.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

FLEUR DE LUNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 65.115.

Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 octobre 2002

- Les comptes annuels au 31 décembre 2001 sont approuvés à l'unanimité.
- Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au 31 décembre 2001.
- Par votes spéciaux et en vue de remplir les conditions requises par l'article 100 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale après délibération décide de poursuivre les activités de la société malgré le fait que les pertes au 31 décembre 2001 dépassent 75% du capital souscrit de la société.

Luxembourg, le 17 octobre 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02553. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082684.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

CMIL GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2226 Luxembourg, 6, rue du Fort Niedergrünwald.
R. C. Luxembourg B 26.542.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 8 juillet 2003 à Luxembourg que les résolutions suivantes ont été adoptées:

1. Monsieur Claude Amar a démissionné de son poste d'administrateur;
2. Monsieur Didier Moinet a été nommé administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL03005. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082569.3/1035/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

GOTRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrass.
R. C. Luxembourg B 37.664.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03121, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(082583.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

ROSARISTY SOPARFI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 65.825.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02689, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Les gérants

Signatures

(082585.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

PENTAIR ASIA HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 81.548.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Signature.

(082593.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

RONO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 57.490.

Le texte des statuts coordonnés, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00843, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

Pour RONO S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(082640.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

GTR SCI, Société Civile Immobilière.
Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 15, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg E 199.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-six novembre.

Ont comparu:

- 1.- MARCELNA S.C.I., Société Civile Immobilière, matricule no 2001 7003 187
au siège social situé au L-3960 Ehlange/Mess, 32, rue du Centre, représentée par son gérant Madame Nadia Gresse demeurant à Ehlange/Mess;
- 2.- ROSA'H S.C.I., Société Civile Immobilière, matricule no 2001 7003 004
au siège social situé au L-3938 Mondercange, 20, rue Neuve, représentée par son gérant Madame Anna Fiorucci-Cesareo demeurant à Mondercange.

Lesquels comparants ont déclaré constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière, sous la dénomination GTR SCI.

Art. 2. La société a pour objet la gestion d'un patrimoine immobilier pour son propre compte, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation dans les six premiers mois de l'exercice social avec effet au trente et un décembre de l'année en cours, moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste à son ou ses coassociés.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des gérants.

Titre II.- Apports, Capital social, Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR) divisé en cent parts sociales de vingt-cinq (25,-) euros de valeur nominale chacune.

Ces parts sociales ont été attribuées aux associés comme suit:

1.- MARCELNA SCI, quatre-vingts parts	80 parts
2.- ROSA'H SCI, vingt parts.	20 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Toutes ces parts sociales ont été libérées intégralement par les associés, en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi que les associés le reconnaissent mutuellement.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés et les tiers. Toute cession de parts sociales sera constatée par acte authentique ou sous seing privé signifiée conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 7. Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

Art. 8. Chaque part donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices, à une fraction proportionnelle à celle du nombre de parts existantes.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes dans la proportion de leurs parts d'intérêts dans la société, dans les limites des articles 1862 et 1854 du code civil.

Art. 10. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

Art. 11. Chaque part est indivisible à l'égard de la société de sorte que les copropriétaires indivis seront dans ce cas tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Titre III.- Administration de la société

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants. S'il n'existe qu'un seul gérant, la société est engagée valablement et en toutes circonstances par sa seule signature. S'il y a plusieurs gérants, ils engagent valablement la société par leurs signatures collectives en toutes circonstances, y compris les actes d'achat, transformation ou de vente immobilière, les actes de mainlevée avec ou sans constatation de paiement, et en général les actes d'administration

ou même équivalent à une aliénation, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société, sans que cette énumération ne soit limitative.

Ils peuvent encore emprunter au nom de la société ou faire consentir à celle-ci des ouvertures de crédit avec ou sans garantie réelle et signer valablement tous actes de prêt, d'ouverture de crédit ou autres, et hypothéquer les biens immobiliers de la société en garantie de ces prêts ou ouvertures de crédit.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers ou encore la société pourra emprunter et accorder à d'autres sociétés (dans lesquelles la société détient un intérêt) tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 13. Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur les affaires de la société et il pourra en particulier prendre inspection des livres et comptes au siège social mais sans déplacement.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérants et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit convenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Art. 15. Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille trois.

Art. 17. Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Tout associé peut prendre au siège social communications de l'inventaire et du bilan pendant les huit jours qui précèdent l'assemblée générale ordinaire.

Titre V.- Dissolution et liquidation

Art. 18. En cas de dissolution, la liquidation sera faite soit par le ou les liquidateurs nommés par les associés, soit par les associés.

Les pouvoirs du ou des liquidateurs seront fixés lors de leur nomination. A défaut de pareille fixation, le ou les liquidateurs jouiront des pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, notamment vendre les immeubles à l'amiable ou aux enchères, toucher les prix de vente, consentir tous désistements, ou mainlevées, avec ou sans constatation de paiement, régler et acquitter le passif.

Titre VI.- Dispositions générales

Art. 19. Les articles 1832 et 1872 du code civil, ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale

Après avoir arrêté ainsi les statuts de la société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et, à l'unanimité, ont pris les résolutions suivantes:

A) Est nommé gérant:

Madame Nadia Gresse, prédite.

B) La société est valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

C) L'adresse de la société est fixée à L-4011 Esch-sur-Alzette, 15, rue de l'Alzette.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, le 26 novembre 2003.

MARCELNA S.C.I.

ROSA'H S.C.I.

Signature

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, réf. LSO-AL00287. – Reçu 37 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080210.3/000/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2003.

OPENLINE CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 89.033.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Signature.

(082596.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

ELTEC DISTRIBUTION S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

H. R. Luxembourg B 53.887.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 8. Dezember 2003 abgehalten am Gesellschaftssitz

Herr Imran Ahmed, Sales Manager, wohnhaft in App. 69, Liberty Place, Sheepcote Street, Birmingham, B16 8JB wird von seinem Amt als Verwaltungsrat abberufen; ihm wird Entlastung erteilt.

Zum neuen Mitglied des Verwaltungsrats beruft die Versammlung einstimmig Frau Fatima Bi, 8, Gervase Drive, Dudley, West Midlands DY1 4AT die das Amt bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2007 weiterführt.

Luxemburg, den 8. Dezember 2003.

M. Suhail Ajmal

Verwaltungsratsvorsitzender

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL03026. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082606.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

SPRINT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3360 Leudelange, 80, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 97.204.

STATUTS

L'an deux mille trois, le six novembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Norry Ripinger, industriel, né à Luxembourg, le 5 décembre 1970, demeurant à L-3360 Leudelange, 80, route de Luxembourg;

2) Monsieur Garry Speicher, indépendant, né à Diekirch, le 21 février 1963, demeurant à L-9370 Gilsdorf, 11, um ale Wasser.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de SPRINT, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Leudelange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du et des gérants.

Art. 3. La société a pour objet le commerce de vélos, vélomoteurs, scooters et d'articles et de vêtements pour le sport.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), divisé en 100 parts sociales de 124,- EUR chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Norry Ripinger, préqualifié	40 parts
2) Monsieur Garry Speicher, préqualifié.	60 parts
Total:	100 parts

La somme de douze mille quatre cents euros, se trouve à la disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

Les associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager seuls la société.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont indivisibles à l'égard de la société. La cession de parts à des tierces personnes non associées nécessite l'accord unanime de tous les associés.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition des scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 9. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par les associés.

Art. 10. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille dix euros (1.010,- EUR).

Réunion des associés

Les associés ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant: Monsieur Garry Speicher, préqualifié.
2. La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.
3. Le siège social de la société est fixé à L-3360 Leudelange, 80, rte de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: N. Rippinger, G. Speicher, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 2003, vol. 892, fol. 74, case 11. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 14 novembre 2003.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(081315.3/207/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

FINANCIERE SAINT ROQUE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 59.705.

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue en date du jeudi 24 juillet 2003, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte et accepte les démissions présentées par Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, de sa fonction d'Administrateur de la société, Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, de sa fonction d'Administrateur de la société et par Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, de sa fonction d'Administrateur de la société.

Les lettres de démission resteront annexées au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs démissionnaires concernant l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

Troisième résolution

En remplacement des administrateurs démissionnaires, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, les administrateurs suivants:

- Monsieur Massimo Conti, demeurant à I-43030 San Martino Sinzano (Italie), Via Biscie n. 14, en qualité d'Administrateur de la société;
- Monsieur Claudio Baratta, demeurant à I-43044 Collecchio (Italie), Via Galaverna n. 12, en qualité d'Administrateur de la société;
- Monsieur Camillo Florini, demeurant à I-00135 Roma (Italie), Via Blumenstihl n. 40, en qualité d'Administrateur de la société.

Le mandat ainsi conféré aux nouveaux administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2003.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Massimo Conti, demeurant à I-43030 San Martino Sinzano (Italie), Via Biscie n. 14, Administrateur-Délégué de la société, il pourra engager valablement la société par sa signature individuelle.

Luxembourg, le 4 novembre 2003.

FINANCIERE SAINT ROQUE S.A.

M. Conti

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01000. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082790.3/043/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

AXOS FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 63.521.

—
Par décision du conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour AXOS FINANCE S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00810. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082619.3/1017/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

AXOS FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 63.521.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 14 juillet 2003, les mandats des administrateurs ont été renouvelés pour une durée de six ans. AUDIT TRUST S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de Madame Isabelle Arend, également pour une durée de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2009.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit: Madame Romaine Lazzarin-Fautsch, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Messieurs Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour AXOS FINANCE S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00807. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082622.3/1017/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

TERPEAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 63.515.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00835, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

Pour TERPEAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(082644.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

TERPEAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 63.515.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00837, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

Pour TERPEAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(082643.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

RONO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 57.490.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2002, les mandats des administrateurs Mme Birgit Mines-Honneff, MM. Guy Baumann, Jean Bodoni et Albert Pennacchio ainsi que celui du commissaire aux comptes Mme Isabelle Arend ont été renouvelés pour une durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2008.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour RONO S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00818. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082620.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

RONO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 57.490.

Par décision du conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social de la société a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Monsieur Christoph Kossmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été coopté au conseil d'administration, en remplacement de Madame Birgit Mines-Honneff, démissionnaire.

Monsieur Albert Pennacchio s'est démis de ses fonctions avec effet au 30 septembre 2002.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

MM. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Christoph Kossmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est Mme Isabelle Arend, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour RONO S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00817. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082621.3/1017/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

VIMARENSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4083 Esch-sur-Alzette, 370, boulevard Charles de Gaulle.
R. C. Luxembourg B 97.134.

STATUTS

L'an deux mille trois, le sept novembre.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

1) Monsieur Manuel Correia Da Cunha, employé, né à Geraz do Minho (Portugal) le 24 août 1970, demeurant à L-2221 Luxembourg, 369, rue de Neudorf,

2) Monsieur Stéphane Giacometti, employé, né à Moyeuvre Grande (France) le 20 juin 1971, demeurant à F-57000 Metz, 34, Place Saint Thiébault.

Ces comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de VIMARENSE S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales, sans que

toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

- 1.- l'exploitation d'une entreprise de construction, de façades, plafonnages ainsi que la pose de carrelage;
- 2.- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires.

En général, la société pourra faire toutes opérations ou transactions de nature à promouvoir et faciliter la réalisation ou l'extension de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cent actions (100) d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) M. Manuel Correia Da Cunha, préqualifié,	66 actions
2) M. Stéphane Giacometti, préqualifié,	34 actions
Total:	<u>100 actions</u>

Les actions de la société ont été partiellement libérées en espèces par les associés, de sorte que le montant de huit mille euros (EUR 8.000,-) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Dès leur libération intégrale, les actions seront nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et les conditions que la loi permet, racheter ses propres actions.

Toute action est indivisible, la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Les actions de la société sont cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder tout ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. La valeur des actions sera calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de trente (30) jours par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant renoncé à leur droit de préférence.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social ou en tout autre endroit à préciser dans les convocations, le premier samedi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures, et pour la première fois en 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 7. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit par original, soit par télécopie, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés votants, sauf les majorités spéciales légalement requises.

Art. 8. Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout porteur d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. En présence d'actions au porteur les convocations sont faites par annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis de convocation ni publication préalable.

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années, et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus, toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission, de révocation ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des fondés de pouvoir de la Société.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la première signature.

Art. 11. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par l'administrateur qui aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en a) ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s) qui aura (auront) pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et qui représentera (représenteront) la société en justice.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, dont l'une devra obligatoirement être celle de l'administrateur-délégué, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué qui dispose par là d'un pouvoir de co-signature obligatoire.

Art. 14. Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un commissaire. Le commissaire sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le commissaire restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.

Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires.

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article cinq des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires selon les conditions et les restrictions prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par l'article 67-1 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Art. 19. Pour toutes matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2003.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement, et qu'en outre ces conditions sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de cette même loi.

En outre, les comparants ont été informés que la société ne pourra passer des actes de commerce qu'après avoir obtenu les autorisations administratives y relatives.

Ils reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 11 août 1998, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et ils déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'aucune des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que se soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

2. Le nombre des commissaires est fixé à un.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six années:

1) Monsieur Manuel Correia Da Cunha, employé, né à Geraz do Minho (Portugal) le 24 août 1970, demeurant à L-2221 Luxembourg, 369, rue de Neudorf.

2) Monsieur Stéphane Giacometti, employé, né à Moyeuve Grande (France) le 20 juin 1971, demeurant à F-57000 Metz, 34, Place Saint Thiébault.

3) Monsieur Vitor Manuel Marques Ferreira, employé, né à Povia de Varzim (Portugal) le 21 septembre 1970, demeurant à F-57525 Talange (France), 88, Grand-Rue.

4) Est appelée aux fonctions de commissaire pour une durée de six ans:

La société FISCALIS (LUXEMBOURG), S.à r.l., avec siège à L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.

5) Le siège social est fixé à L-4083 Esch-sur-Alzette, 370, boulevard Charles de Gaulle.

6) Monsieur Vitor Manuel Marques Ferreira, préqualifié, est nommé administrateur-délégué de la société.

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont à la charge de la société, les fondateurs en étant débiteurs solidaires.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, qui se sont fait connaître du notaire par leurs noms, prénoms usuels et résidences, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute, après s'être identifié au moyen de leurs cartes d'identité.

Signé: M. Correia Da Cunha, S. Giacometti, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 13 novembre 2003, vol. 427, fol. 81, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 2 décembre 2003.

C. Mines.

(079859.3/225/182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

AXOS FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 63.521.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00833, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

Pour AXOS FINANCE S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(082648.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

AXOS FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 63.521.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00834, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

Pour AXOS FINANCE S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(082646.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

KAMAYA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 60.451.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 11 avril 2002, la décision des administrateurs du 25 janvier 2002 de coopter Monsieur Christian Daeniker au conseil d'administration a été ratifiée. Le mandat du nouvel administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2003.

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de M. Christian Finck, démissionnaire, et ceci jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2003.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour KAMAYA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00816. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082630.3/1017/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

KAMAYA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 60.451.

—
Par décision du conseil d'administratin du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

M. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été coopté au conseil d'administration, en remplacement de M. Albert Pennacchio, démissionnaire.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit: MM. Antoine Schaller, Stockerstrasse 46, CH-8002 Zürich, président, Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Christian Daeniker, Stockerstrasse 46, CH-8002 et Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour KAMAYA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00813. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082635.3/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

KAMAYA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 60.451.

—
Le texte des statuts coordonnées, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00845, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KAMAYA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(082639.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

KKB INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 67.492.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02790, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Signature
Un mandataire

(082669.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

RONO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 57.490.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00820, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

Pour RONO S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(082655.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

RONO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 57.490.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00821, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

Pour RONO S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(082652.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

RONO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 57.490.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00825, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

Pour RONO S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(082651.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

FGL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 39.340.

—
EXTRAIT

Il résulte de cinq courriers envoyés à la société FGL INVESTMENTS S.A. que:

- le siège de la société a été dénoncé avec effet au 29 octobre 2003 et que la convention de domiciliation conclue entre la société FGL INVESTMENTS S.A. et WILSON ASSOCIATES a également été dénoncée avec effet au 29 octobre 2003;

- Nicola Claire Bennett; Russ Van Vleck Bradley et Martin Wilkie Tupper ont démissionné en tant qu'administrateurs de la société avec effet au 1^{er} octobre 2003;

- GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. a démissionné en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet au 22 octobre 2003.

Luxembourg, le 29 octobre 2003.

Pour extrait conforme

Par mandat

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02938. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082707.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

ULURU, Société Anonyme,
(anc. TRIEGERAT, S.à r.l.).
 Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.
 R. C. Luxembourg B 26.455.

L'an deux mille trois, le treize novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée TRIEGERAT, établie et ayant son siège au 66, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 26.455, constituée par acte notarié en date du 6 août 1987, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 2 mai 1987, page 18399. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date 19 décembre 1989, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 21 juillet 1990, page 11768.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Langlois, administrateur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître François Turk, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Géraldine Verdickt, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par lettres recommandées avec accusé de réception contenant l'ordre du jour envoyées à tous les associés en date du 3 novembre 2003.

II. Que les associés présents et représentés ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que le cas échéant les procurations sont annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il appert de cette liste de présence que sur un total de 500 (cinq cents) parts sociales représentant le capital social, quatre cents (400) parts sociales sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire.

Que l'assemblée générale extraordinaire peut donc valablement délibérer et voter sur les différents points de l'ordre du jour repris ci-dessous:

1. Approbation des comptes annuels de l'année 2002 et de toutes les années antérieures.

2. Décharge du gérant pour l'année 2002 et toutes les années antérieures.

3. Concernant l'article 1^{er} des statuts: Changement de la forme sociale de «S.à r.l.» en «société anonyme» en faisant une augmentation de capital comme décrite au point 7.

4. Concernant l'article 2 des statuts: Changement de la dénomination sociale de TRIEGERAT en ULURU.

5. Concernant l'article 3 des statuts: Modification de l'objet social comme suit: «La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans toutes les entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voix de participation, d'apports, de souscriptions, de prises fermes ou d'options d'achats et de toutes autres manières et, entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations immobilières, de même que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet social.»

6. Concernant l'article 4 des statuts: Modification de l'article relatif au siège social comme suit:

«Le siège social est établi à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Lorsque surviendront ou sont à craindre des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, et de nature à compromettre l'activité au siège ou la communication aisée de ce siège avec les pays étrangers, celui-ci pourra être transféré dans tous autres pays jusqu'à complet retour à une situation jugée normale, sans toutefois que cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.»

7. Concernant l'article 5 des statuts: Conversion de la monnaie d'expression du capital social de la société de LUF en EUR, abolition de la valeur nominale des parts, augmentation du capital social fixé actuellement à la somme de 12.394,68 EUR de 18.605,32 EUR à la somme totale de 31.000,00 EUR par incorporation au capital social du montant de 18.605,32 EUR, à prélever sur les résultats reportés de l'exercice 2002, transformation des parts sociales en actions, création de 620 actions d'une valeur nominale de 50,- EUR réparties entre les détenteurs de parts sociales/actionnaires proportionnellement au nombre de parts détenues dans la société depuis le 29 décembre 1989 et modification de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital social est ainsi fixé à 31.000,00 EUR représenté par 620 actions d'une valeur nominale de 50,- EUR par action.

Le capital social est réparti comme suit:

Monsieur Jean Langlois	465 actions
Madame Michèle Badina	124 actions
Monsieur Louis Langlois	31 actions
Total	<u>620 actions»</u>

8. Suppression de l'article 6 des statuts.

9. Suppression de l'article 7 des statuts à partir de la deuxième phrase.

10. Concernant l'article 8: Modification de l'article relatif aux parts sociales comme suit:

«Les actions sont nominatives ou au porteur au gré de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.»

11. Suppression de l'article 9 des statuts.

12. Suppression de l'article 10 des statuts.

13. Concernant l'article 11: Modification de l'article relatif à l'administration de la société comme suit:

«La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée qui ne peut excéder 6 ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les autres administrateurs peuvent pourvoir à son remplacement à titre provisoire.

Dans cette hypothèse l'assemblée générale procédera à la nomination définitive lors de sa prochaine réunion.

Le conseil d'administration se réunit à la demande de deux administrateurs.

Il ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions inscrites à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou e-mail, ces deux derniers supports nécessitant une confirmation écrite postérieure.

Toute décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même type qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage la voix du président de séance est prépondérante.

Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents.

Les copies ou extraits sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour procéder à tous actes d'administration et de disposition conformes à l'objet social.

Sont de sa compétence tous les actes qui ne sont pas expressément de celle de l'assemblée générale, en raison de la loi ou des statuts.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tiers qui ne sont pas nécessairement actionnaires de la société.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou d'un administrateur-délégué.»

14. Concernant l'article 12: Modification de l'article relatif à l'assemblée générale de la société comme suit:

«L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour connaître les affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation le deuxième jeudi du mois de juin de chaque année à onze heures.

Si cette date coïncide avec un jour férié l'assemblée se réunit le premier jour ouvrable qui suit.»

15. Concernant l'article 13: Modification de l'article relatif à la convocation de l'assemblée générale extraordinaire comme suit:

«L'assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par les commissaires. Elle doit être convoquée lorsque la demande émane d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Cette demande est transmise par écrit au conseil d'administration.»

16. Concernant l'article 14: Modification de l'article relatif à la surveillance de la société comme suit:

«La société est placée sous la surveillance d'un ou de plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixent leur nombre et leur durée ainsi que leur rémunération éventuelle.»

17. Suppression de l'article 16 relatif à la liquidation de la société.

18. Nomination des membres du conseil d'administration.

19. Autorisation à donner au conseil d'administration à nommer un administrateur-délégué.

20. Nomination du commissaire.

21. Renumerotation des statuts.

22. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris après en avoir délibéré à l'unanimité des voix présentes et représentées les résolutions suivantes:

Première résolution

Les comptes annuels des années 1987, 1988, 1989, 1990, 1991, 1992, 1993, 1994, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001 et 2002 sont approuvés.

Deuxième résolution

Pleine et entière décharge est accordée au gérant Monsieur Jean Langlois pour sa gestion des années 1987 jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

Les associés décident de transformer la société à responsabilité limitée TRIEGERAT en société anonyme sans changement de la personnalité juridique conformément à la faculté prévue à l'article 3 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Conformément à l'article 31-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, cette opération a fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises établi par la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER ET ASSOCIÉS, S.à r.l., ayant son siège social à L-8008 Strassen 134, route d'Arlon, en date du 31 octobre 2003, qui conclut comme suit:

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler dans le cadre de la transformation de la forme juridique de la Société TRIEGERAT, S.à r.l. en TRIEGERAT S.A. respectivement ULURU S.A. suite au changement de dénomination sociale prévu.»

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Les cinq cents (500) parts sociales existantes sont échangées contre cinq cents (500) actions.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en ULURU.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de supprimer temporairement la désignation de la valeur nominale des actions.

Sixième résolution

Suite au basculement à l'Euro, l'assemblée décide de convertir le capital social de même que la comptabilité de la société de francs luxembourgeois (LUF) en Euros (EUR) et de transformer par conséquent le capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) en capital d'un montant de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR).

Tous pouvoirs sont conférés au comptable actuel, ou à la personne responsable de la comptabilité de la société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et notamment pour convertir tous les livres et documents de la société de LUF en EUR.

Septième résolution

L'Assemblée décide ensuite d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de dix-huit mille six cent cinq euros trente-deux cents (18.605,32 EUR) afin de le porter de son montant présentement converti de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR) à un montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) prélevé du poste «résultats reportés».

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence du poste «résultats reportés» par les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2002.

Ce document est annexé au rapport prémentionné du réviseur d'entreprise.

L'augmentation de capital est attribuée entièrement libérée aux propriétaires des actions dans la proportion de leur participation actuelle dans la société.

Huitième résolution

L'Assemblée décide d'échanger les cinq cents (500) actions existantes sans désignation de valeur nominale en six cent vingt (620) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune, tout en gardant la même proportion des actionnaires.

L'Assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder à l'échange des anciennes actions contre les nouvelles actions.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la société comme suit:

«La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans toutes les entreprises luxembourgeoises et étrangères, ainsi que l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apports, de souscriptions, de prises fermes ou d'options d'achats et de toutes autres manières.

La société a encore pour objet l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations immobilières de même que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet social.»

Dixième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er} à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

Onzième résolution

L'Assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société existe sous la forme sociale d'une société anonyme.

Art. 2. La société a la dénomination de ULURU.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Strassen (Luxembourg).

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en cas de modification de statuts.

Lorsque surviendront ou sont à craindre des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, et de nature à compromettre l'activité au siège ou la communication aisée de ce siège avec les pays étrangers, celui-ci pourra être transféré dans tous autres pays jusqu'à complet retour à une situation jugée normale, sans toutefois que cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans toutes les entreprises luxembourgeoises et étrangères, ainsi que l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apports, de souscriptions, de prises fermes ou d'options d'achats et de toutes autres manières.

La société a encore pour objet l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations immobilières de même que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par six cent vingt (620) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) par action, entièrement libérées.

Art. 7. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Art. 8. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacances d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les autres administrateurs peuvent pourvoir à son remplacement à titre provisoire.

Dans cette hypothèse, l'assemblée générale procédera à la nomination définitive lors de sa prochaine réunion.

Le conseil d'administration se réunit à la demande de deux administrateurs.

Il ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions inscrites à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou e-mail, ces deux derniers supports nécessitant une confirmation écrite postérieure.

Toute décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même type qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

En cas de partage la voix du président de séance est prépondérante.

Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour procéder à tous actes d'administration et de disposition conformes à l'objet social.

Sont de sa compétence tous les actes qui ne sont pas expressément de celle de l'assemblée générale, en raison de la loi ou des statuts.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tiers qui ne sont pas nécessairement actionnaires de la société.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 9. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation le deuxième jeudi du mois de juin de chaque année à onze heures.

Si cette date coïncide avec un jour férié l'assemblée se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 10. L'assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée lorsque la demande émane d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Cette demande est transmise par écrit au conseil d'administration.

Art. 11. La société est placée sous la surveillance d'un ou de plusieurs commissaires, nommés pour une durée qui peut dépasser six ans par l'assemblée générale qui fixent leur nombre et leur durée ainsi leur rémunération éventuelle.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Douzième résolution

L'Assemblée décide de procéder aux nominations statutaires suivantes:

Sont nommés membres du Conseil d'Administration pour une durée de six ans:

- Monsieur Jean Langlois, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

- Monsieur Louis Langlois, vétérinaire, avec adresse à F-97120 Saint-Claude, 8, Lotissement Colibris Morne Houel.

- Monsieur Sylvain Langlois, étudiant, demeurant à F-17000 La Rochelle, 26, rue de la Gloire, Les Iles du Passant 4, Appartement 304.

- Est nommée commissaire aux comptes pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la Société de l'année 2003:

la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER ET ASSOCIES, S.à r.l., ayant son siège social à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

Treizième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière à Monsieur Jean Langlois.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille sept cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Langlois, F. Turk, G. Verdickt, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 novembre 2003, vol. 881, fol. 27, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 décembre 2003.

J.-J. Wagner.

(082601.3/239/288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

MEDINVEST INTERNATIONAL (INVECOM MANAGEMENT S.A.) S.C.A.,

Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 76.357.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2003

- Approbation des comptes au 31 décembre 2002.

- L'assemblée accepte la démission de Monsieur Emilio Gnutti de sa qualité de membre du conseil de surveillance en date du 11 avril 2003 et donne décharge au membre du conseil de surveillance démissionnaire jusqu'à la date de sa démission.

- L'assemblée donne décharge aux membres du conseil de surveillance, au gérant ainsi qu'au réviseur d'entreprises pour l'exercice de leurs mandats au 31 décembre 2002.

- L'assemblée décide de renommer PricewaterhouseCoopers en sa qualité de réviseur d'entreprises pour une année, son mandat prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 30 juin 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03299. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082687.3/817/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

VANTAGE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 32.555.

Annulation de la convention de domiciliation

Conformément à l'article 5-10) de la loi modifié du 23 décembre 1999 portant création d'un registre de commerce et des sociétés, nous vous informons que la convention de domiciliation entre EuroSkandic S.A., 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg et la Société Anonyme VANTAGE INVESTISSEMENTS S.A., 16, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 32.555, a été annulée en date du 6 novembre 2003.

EuroSkandic S.A.

L. Stenke

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02796. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): Signature.

(082660.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

LA FAYETTE LUX 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 97.282.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-sixth day of November.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

LA FAYETTE LUX 1, S.à r.l., having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, in process to be registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mr Alexandre Gobert, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York, on the 25 November 2003.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which its declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of LA FAYETTE LUX 2.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least five days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first January and ends on the thirty-first December.

Art. 21. Each year on the thirty-first December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by LA FAYETTE LUX 1, S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2004.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euro (1,250.- EUR).

General meeting of partners

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Mark J. Wood of 31 White Plains Road, Bronxville NY 10708, USA, born on 21 September 1962 in Tulsa, Oklahoma (USA);
 - Laura McGrath of 25 Plaza Street West, Apt H5L, Brooklyn NY 11217, USA, born on 5 October 1964 at Lockport, New York (USA);
 - Brian Belliveau of 50 Borrow Street, Apt #1, New York NY 10014-3740, USA, born on 5 February 1959 at Summit, New Jersey (USA).
 - Iqbal Ismail Kapadwala of 772 Franklin Avenue, N Valley Stream, NY 11580, USA, born on 3 December 1965 in Bombay, India

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-six novembre

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

LA FAYETTE LUX 1, S.à r.l., ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Alexandre Gobert, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 25 novembre 2003.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de LA FAYETTE LUX 2.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par LA FAYETTE LUX 1, S.à r.l., pré-qualifiée.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2004.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution est évalué environ à mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mark J. Wood domicilié au 31 White Plains Road, Bronxville NY 10708, né le 21 septembre 1962 à Tulsa, Oklahoma (E.U.A.);
- Laura McGrath domiciliée au 25 Plaza Street West, Apt H5L, Brooklyn NY 11217, née le 5 octobre 1964 à Lockport, New York (E.U.A.);
- Brian Belliveau domicilié au 50 Borrow Street, Apt #1, New York NY 10014-3740, né le 5 février 1959 à Summit, New Jersey (E.U.A.);
- Iqbal Ismail Kapadwala domicilié au 772 Franklin Avenue, N Valley Stream, NY 11580, USA, né le 3 décembre 1965 à Bombay, Inde

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé. A. Gobert, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 23, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2003.

G. Lecuit.

(082358.3/220/302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2003.

LINWOOD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 47.994.

Annulation de la convention de domiciliation

Conformément à l'article 5-10) de la loi modifiée du 23 décembre 1999 portant création d'un registre de commerce et des sociétés, nous vous informons que la convention de domiciliation entre EuroSkandic S.A., 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg et la Société Anonyme LINWOOD HOLDING S.A., 16, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.994, a été annulée en date du 8 décembre 2003.

EuroSkandic S.A.

L. Stenke

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03108. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(082662.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

ERSTADT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 79.036.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au 23, Val Fleuri à Luxembourg, le 15 octobre 2003 à 11.00 heures

Acceptation des démissions de Messieurs Philippe Penning, Jim Penning et Pierre Olivier Wurth de leur mandat d'administrateur en date du 15 octobre 2003 et également de la démission de la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., de son mandat de commissaire aux comptes en date du 15 octobre 2003, tout en leur donnant décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat.

Nomination, en remplacement des administrateurs démissionnaires, de Monsieur Marc Ambroisien, demeurant à Luxembourg, Monsieur Reinald Loutsch, demeurant à Luxembourg, et Monsieur Karl Guénard, demeurant à Luxembourg.

Nomination, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, de HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 novembre 2003.

Transfert du siège social de la société, en date du 15 octobre 2003, du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03292. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082675.3/817/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

PRIVATE CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 64.553.

Annulation de la convention de domiciliation

Conformément à l'article 5-10) de la loi modifié du 23 décembre 1999 portant création d'un registre de commerce et des sociétés, nous vous informons que la convention de domiciliation entre EuroSkandic S.A., 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg et la Société Anonyme PRIVATE CAPITAL S.A., 16, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.553, a été annulée en date du 30 septembre 2003.

EuroSkandic S.A.

L. Stenke

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03116. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(082663.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

CORTINA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 45.950.

Annulation de la convention de domiciliation

Conformément à l'article 5-10) de la loi modifié du 23 décembre 1999 portant création d'un registre de commerce et des sociétés, nous vous informons que la convention de domiciliation entre EuroSkandic S.A., 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg et la Société Anonyme CORTINA HOLDING S.A., 16, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 45.950, a été annulée en date du 8 décembre 2003.

EuroSkandic S.A.

L. Stenke

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03110. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(082665.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

CORTINA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 45.950.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03119, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Signature

Un mandataire

(082670.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

CONNECTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 61.975.

Annulation de la convention de domiciliation

Conformément à l'article 5-10) de la loi modifié du 23 décembre 1999 portant création d'un registre de commerce et des sociétés, nous vous informons que la convention de domiciliation entre EuroSkandic S.A., 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg et la Société Anonyme CONNECTA S.A., 16, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.975, a été annulée en date du 4 décembre 2003.

EuroSkandic S.A.

L. Stenke

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03100. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(082667.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

VIRGIAN TRUST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 34.686.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AL02924, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 décembre 2003.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(082695.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

VIRGIAN TRUST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 34.686.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AL02923, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 décembre 2003.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(082694.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

ROMAVER COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 31.358.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AL02933, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 décembre 2003.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(082703.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

ROMAVER COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 31.358.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AL02935, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 décembre 2003.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(082700.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

ROMAVER COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 31.358.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AL02936, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 décembre 2003.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(082704.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

WINEXCELLENCE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 50, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 79.283.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2003, réf. LSO-AL01602, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Signature.

(082755.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

WINEXCELLENCE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 50, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 79.283.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2003, réf. LSO-AL01599, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Signature.

(082762.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

**COMPAGNIE FINANCIERE POUR L'EQUIPEMENT DE L'HÔTELLERIE S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 57.384.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 octobre 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, Président;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg;
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques et droit, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, réf. LSO-AL00282. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082763.3/534/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

CONNECTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 61.975.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 4 décembre 2003, que:

- le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03112. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(082678.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

NovEnergia 2010, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 82.277.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03563, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 décembre 2003.

Signatures.

(082768.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

NovEnergia 2010, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 82.277.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 octobre 2003

L'Assemblée donne quitus aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat pendant l'année sociale se terminant au 30 juin 2003.

Les Administrateurs sont réélus pour une période de un an et leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2004 statuant sur les comptes au 30 juin 2004.

La résolution est prise de réélire PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. pour la même période que les administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NovEnergia 2010

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03555. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082764.3/032/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

KKB INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 67.492.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, en date du 8 décembre 2003, que:

- M^e René Faltz, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, né le 17 août 1953 à Luxembourg, fût élu comme nouveau administrateur en remplaçant M. Hans Christer Malmberg, 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, né le 21 septembre 1947 à Matteus (Stockholm) Suède, administrateur démissionnaire, de sorte que son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004.

- M. Frank Provost, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, né le 11 novembre 1972 à Paris, France, fût élu comme nouveau administrateur en remplaçant M. Francis Welscher, 53, rue de Schouweiler, L-4945 Bascharage, né le 25 juin 1963 à Luxembourg, Luxembourg, administrateur démissionnaire, de sorte que son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004.

- THE SERVER GROUP EUROPE S.A., 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, fût élu comme nouveau commissaire aux comptes en remplaçant EuroSkandic S.A., 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, commissaire aux comptes démissionnaire, de sorte que son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02787. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(082681.3/850/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.
